

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE DE QUARTIER DU 23 OCTOBRE 2008.**

Co-présidents : Monsieur Rachid HALLAL et Madame Sylvie HENAUT

Référents administratifs de secteur : Mademoiselle Méryll COUDERT
Mademoiselle Séverine GRILLERES

Référent technique du secteur : Madame Denise BOUYOU

Service développement durable : Madame Catherine GELIN-VOLLOT
Madame Melody FRANCESCHI

Etaient présents :

André PELLETIER, Agnès CURAT, Mme & M. PEYSSON, Grégory CLAVEL, Louis BAUDET, Eric SGUARIO, Andrée MENAGER, Michèle ADEN-CRINON, Guy LEGRAND, Denise LIMPENS, Laurent CHERY-DROUET (US Créteil Canoë-kayak), Yves ARNAUD, Daniel DUCLOS, André BERDY, Nathalie NEVEU, Janine BUGES, Annie MANZANO, M. POUBELLE, Michel DUBOIS, Jean-Pierre BONDAIS, Marcel DRIS, Nadine DELACOUX, Jean-Luc TISSEUIL, Christian DAUNNAT, Jack DRIOT, Joël MERCERON, Guy COUESNON, Dominique et Michel MARMOR, Anne RICHARD, Christophe PRIEUR, Claude GELIN, Claude COMMUN, François VACHEROT, Annick MIALLET, Michèle LATTE, DEPRESLE Christiane, Michel POUX, Armand MARALDO, Bernard COUDEU, Christian et Josette BARBIER, Patrice NOURAUD, Karine BOLZER, Stephan SILVESTRE.

M. Hallal se présente et ouvre cette réunion à 20h35.

Ordre du jour :

- 1 – Intervention du service de la mairie de Créteil ; en charge des missions portant sur le développement durable
- 2 – Intervention de l' « Association de Défense des Riverains du Port Autonome » de Bonneuil (ADRIPA).
- 3 – Informations sur les dossiers en cours :
 - Sauvegarde des berges, des îlots, dragage du Bras du Chapitre ;
 - Problème de la déchèterie sauvage rue de la prairie : programme des réalisations à mener pour la résolution du problème.
- 4 – Approbation de l'assemblée sur la possibilité de stationner des deux côtés de la rue des Ecoles, dans sa partie comprise entre la rue Monfray et la rue Sergent Bobillot.
- 5 – Visite du quartier et les propositions d'investissements pour 2008.
- 6 – Appel à candidatures pour la constitution du « bureau du comité de quartier des Bords de Marne ».
- 7 – Questions diverses.

1 – INTERVENTION DU SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE

M. Hallal a convié Mme Gelin-Vollot et Mme Franceschi, responsables du service développement durable de la mairie, afin de répondre à une demande des habitants sur le sujet.

Il les remercie de leur présence et les invite à exposer aux habitants les actions menées par la ville pour le développement durable avant de débattre.

Mme Franceschi remercie M. Hallal et présente tout d'abord le concept du développement durable dont le but est de « satisfaire nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir aux leurs ».

Mme Gelin-Vollot informe que la ville de Créteil joue un rôle majeur dans la mise en œuvre du développement durable et la sensibilisation des habitants. et rappelle le slogan suivant :

« Penser globalement, agir localement ».

Elle informe également les habitants de la désignation d'un maire-adjoint chargé du développement durable et de l'environnement : Bruno HELIN, et de la création récente de son service dédié au développement durable. Ce service tend à sensibiliser les habitants au développement durable lors de manifestations telles que la « semaine du développement durable » du 14 au 18 avril 2008, le « festival de l'Oh » les 24 et 25 mai 2008 et « parcs et jardins en fête » les 20 et 21 septembre 2008 et travaille également sur des actions internes aux services de la ville.

Mme Gelin-Vollot expose quelques exemples concrets de développement durable sur le quartier des Bords de Marne qui accueille une faune et une flore variée :

- Remplacement des luminaires et des feux tricolores avec dispositifs moins consommateurs d'énergie à la base de canoë-kayak, au terrain de pétanque et aux espaces verts adjacents.
- Introduction par le service des parcs et jardins de nouvelles pratiques de gestion plus respectueuses de l'environnement comme le paillage végétal, la plantation de plantes vivaces, l'utilisation d'engrais organiques et la gestion différenciée.

La gestion différenciée sur le quartier des Bords de Marne consiste par exemple à laisser les abords des berges enherbés afin d'obtenir un enracinement suffisamment profond des végétaux permettant d'assurer le maintien desdites berges. Ces lieux sont signalés par des panneaux verts visibles, par exemple, sur l'île des Ravageurs ou aux abords du jardin de la biodiversité, allée Centrale.

Mme Gelin-Vollot explique que des gestes quotidiens en faveur de l'environnement sont réalisables par chacun comme le compostage domestique qui permet de limiter la production d'ordures ménagères et d'enrichir la terre de son jardin sans frais.

Quelques documents ont été mis à la disposition des riverains : Le guide sur *La prévention des déchets* (émis par l'Agglo), un documents intitulé : *Fabriquer son composteur en bois*, et quelques fascicules de l'ADEME : *Rénover sans se tromper*, *Le compostage domestique* ; - *Acheter et consommer mieux*.

Elle rappelle que la collecte des déchets végétaux se déroule du 15 mars au 15 décembre.

La présentation suscite quelques questions dans l'assemblée, M. Hallal donne la parole aux riverains.

Question : Le jardin de la biodiversité installé allée Centrale sera-t-il ouvert au public ?

Réponse : Le service des parcs et jardins doit définir, dans le courant de l'année 2009, l'exploitation de cet espace. Afin de préserver cet espace, seules des ouvertures ponctuelles dans le cadre d'animation pourront être envisagées mais pour le moment l'espace restera clos.

Question : Dans le cadre du compostage domestique, si un grand nombre d'habitant s'associent serait-il possible d'obtenir un tarif réduit par le biais de la ville de Créteil sur l'achat d'un composteur ?

Réponse : L'obtention d'un tarif réduit par le biais de la ville est impossible. Le subventionnement pourrait être envisagé, une demande avait déjà été faite par le comité de quartier des bords de marne auprès de la communauté d'agglomération mais rien n'est prévu à ce jour.
Une habitante précise qu'il est possible d'acheter un composteur pour 29 €.

Question : Près de la passerelle des Uzelles, un espace de biodiversité a été mis en place mais il n'a pas été entretenu convenablement en 2008, des problèmes de détritux et d'élagage sont constatés entraînant des nuisances pour les riverains.

Réponse : Mme Gelin-Vollot rappelle que ces espaces de biodiversité sont signalés par un panneau et qu'ils sont entretenus par le service des Parcs et Jardins. Elle précise qu'une période d'adaptation est peut être nécessaire.

Mme Bouyou intervient pour expliquer que le défaut d'entretien de cet espace vert qui n'est pas un espace de biodiversité sera signalé au service concerné.

Un habitant aborde le problème de manque d'entretien de l'ensemble des espaces verts du quartier. Ces espaces manquent d'esthétisme, les herbes se couchent et jaunissent, les animaux viennent y faire leurs besoins...etc.

Question : Un habitant s'inquiète de la prolifération des moustiques si une mare est installée dans le jardin de biodiversité de l'allée centrale.

Réponse : Mme Gelin-Vollot précise que cette mare sera de taille réduite et fonctionnera en tant que mare sèche ; ce qui devrait limiter de telles proliférations.

Question : De nombreux ragondins circulent le long des berges, pourquoi la ville n'intervient-elle pas ?

Réponse : Le Conseil Général a déjà réalisé des opérations de captures de ces ragondins dont la population a nettement diminué. C'est un suivi qui doit être effectué sur le long terme et de nouvelles captures seront réalisées.

2 – INTERVENTION DE L'ASSOCIATION ADRIPA

M. Hallal précise que ce point a été rajouté à l'ordre du jour suite à la demande formulée par M. Nouraud et Mme Bolzer, représentants de l'ADRIPA (Association de Défense des Riverains du Port Autonome (de Bonneuil)).

Ils viennent informer les habitants du projet d'extension de l'usine MRB située sur le port autonome de Bonneuil, L'activité de cette entreprise porte sur le malaxage de produits minéraux artificiels et l'installation d'une ligne de concassage de bétons de démolitions. Au vu des informations relevées sur le dossier de l'enquête publique, cette nouvelle activité pourrait émettre des nuisances (bruit, poussière) sur un périmètre de 2 km autour de son implantation.

En effet, cette extension selon l'ADRIPA pourrait prévoir la multiplication de l'activité par six et une exploitation du lundi au samedi dès 6h30. Il est précisé que les nuisances sonores à la sortie d'un site sont limitées à 70 décibels. Actuellement l'exploitation de la société MRB produirait 90 décibels et, après son projet d'extension, devrait atteindre 109 décibels.

L'ADRIPA organisera, dans les prochaines semaines, une réunion d'information suite aux différentes démarches qu'ils auront entrepris pour mieux évaluer l'impacte de ces activités sur notre quartier.

Mme Bouyou précise que l'ADRIPA est une association connue de la ville.

Une demande a déjà été effectuée par M. Cathala auprès de M. Delanoë, maire de Paris, afin que la ville de Paris qui possède un site implanté sur le port autonome de Bonneuil s'engage à respecter les normes, sonores notamment.

L'ADRIPA est joignable par courrier : Maison des associations – 1, rue François Mauriac – 94000 Créteil et par email : adripa.brie@yahoo.fr

3 – INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

M. Hallal aborde le deuxième point de l'ordre du jour.

- Sauvegarde des berges, des îlots, dragage du Bras du Chapitre

Mme Bouyou explique le souci de protection des berges et des îlots. Elle indique que suite à l'appel d'offre de la mairie pour une étude permettant de faire un état des lieux, des besoins et perspectives en matière de rénovation, stabilisation des berges du bras du chapitre, la société SINBIO a été retenue. L'étude est en phase de diagnostic, les résultats devraient être disponibles fin décembre 2008. Le compte rendu de cette étude sera présenté au comité de quartier.

Mme Henault indique avoir rencontré les représentants de la société Sinbio en charge de ce projet. Elle rappelle que tous les bras sont concernés (berges privées et berges publiques) et que cet état des lieux va conduire à des préconisations qui pourront pour certaines être prise en charge par la mairie ou d'autres institutions. La société SINBIO pourra également apporter ses connaissances en matière de gestion et aménagement des berges pour aider au mieux les riverains à aménager, protéger et/ ou agrémenter leur patrimoine (conseils sur le type de berges, la flore à planter pour favoriser un bon équilibre écologique, etc.).

Le bilan devrait parvenir en mairie en décembre 2008 et être présenté ensuite au comité de quartier.

Les travaux à mettre en œuvre devront être priorités.

Problème de la déchèterie sauvage rue de la Prairie :

M. Hallal informe que des aménagements ont déjà été réalisés sous forme de dalles permettant de regrouper en des points précis les déchets et aux services d'intervenir mais restent peu satisfaisants à ce jour. Le problème des déchets sauvages des exploitants jardiniers reste récurrent. Des sacs avaient été fournis afin de récolter leurs déchets verts mais il semble que leur utilisation soit encore très aléatoire.

Concernant ce problème, Mme Henault a sollicité la communauté d'agglomération afin qu'une solution soit trouvée,

Par ailleurs, un habitant intervient pour exprimer son mécontentement quant à l'arrêt hivernal de la collecte des déchets végétaux. Il est précisé que se mécontentement a déjà été signalé à la mairie et à la communauté d'agglomération et que c'est aussi un des points que le bureau du comité de quartier souhaite également revoir avec la communauté d'agglomération.

4 – APPROBATION DE L'ASSEMBLEE SUR LA POSSIBILITE DE STATIONNER DES DEUX COTES DE LA RUE DES ECOLES

M. Hallal précise que cet aménagement concerne la rue des Ecoles de la rue Monfray à la rue du Sergent Bobillot. La proposition d'un habitant est de permettre le stationnement des deux côtés de la rue des véhicules et non de façon alternée. Ceci permettrait un rétrécissement de la rue et entraînerait une diminution de la vitesse. Il est rappelé que cette rue est fréquentée par des enfants et des retraités logés à la résidence pour personnes âgées Franceschi. Le passage piéton doit être amélioré pour être respecté par les voitures en stationnement et des zones de stationnement sont à tracer.

Le comité de quartier émet un avis favorable pour ce projet puisque la distance nécessaire de 1,8 m entre les voitures garées est respectée.

5 – VISITE DU QUARTIER ET LES PROPOSITIONS D'INVESTISSEMENTS POUR 2008

M. Hallal rappelle que, pour l'année 2008, le comité de quartier dispose d'un budget d'investissement de 5 000 €. Il invite les habitants à faire des propositions qui pourront être chiffrées par les services techniques de la mairie :

- Création d'un accès pour les poussettes dans l'escalier de la rue Monfray ;

- Fermeture de l'accès sous la passerelle des Uzelles ;
- Installation d'un miroir de visibilité à l'angle de la rue Moulin Berson (à voir lors de la visite de quartier) ;
- Installation d'un terrain de pétanque (ceci doit être vu plus particulièrement avec le service des sports).

Question : Le stationnement anarchique sur les bordures de berges est un réel problème qu'il serait bien de limiter pour éviter que les véhicules empiètent sur les espaces verts et provoquent des affaissements. Pourrait-on réorganiser le stationnement avant de recréer des espaces verts ?

Réponse : Ce fait a effectivement été observé lors de la dernière visite du quartier. Malheureusement, beaucoup de riverains possèdent un garage mais stationnent à l'extérieur. Ce point pourra être revu lors de la visite de quartier.

- Installer une barrière relevable manuellement ou mettre un panneau sens interdit et des bornes anti-stationnement au niveau du bras du chapitre entre la rue du barrage et le pont en pierre afin d'éviter à toutes personnes non riveraines de s'introduire dans cette voie sans issue.

Les habitants évoquent aussi dans ce quartier la possibilité de supprimer le banc public se trouvant dans l'escalier entre la rue du Moulin Berson et le bras du chapitre qui est source de nuisances pour les riverains. Cette demande est immédiatement accordée, la suppression d'un banc étant réalisable sans investissement financier.

La visite de quartier avec Denise BOUYOU (réfèrent CQ des services techniques de la mairie) est prévue pour janvier 2009.

Suite de la campagne de remplacement des arbres de notre quartier présentant des anomalies. Sur le bras du Chapitre, entre la rue du Barrage et le pont de la rue du Moulin Berson, une quinzaine d'arbres ont été analysés pour repérer les éventuelles anomalies qui nécessiteraient leur remplacement.

Fin novembre l'analyse sera terminée : le plan de replantation pourra être présenté au comité de quartier et l'ensemble des documents sera visualisable par les riverains.

Piste cyclable

Denise Bouyou nous fait part de l'annulation, suite à un refus de VNF, du projet de la piste cyclable qui avait été présenté au CQ il y a deux ans et qui devait passer au travers du terrain des cigognes.

6 – APPEL A CANDIDATURE POUR LA CONSTITUTION DU « BUREAU DU COMITE DE QUARTIER DES BORDS DE MARNE »

M. Hallal présente le comité de quartier et invite les habitants à déposer leur candidature.

Il explique que le bureau du comité de quartier est un lieu ouvert à tous et qu'une implication dans la vie du quartier passe aussi par une participation plus ou moins active dans ce cadre en fonction des possibilités de chacun.

Aussi, il précise que toute candidature est bienvenue.

Se sont portés candidats au bureau du comité de quartier :

Monsieur SILVESTRE, Monsieur SGUARIO, ainsi que Madame ESCANDRE et Madame LOR qui étaient absentes.

7 – PROBLEMES RENCONTRES DANS LE QUARTIERS ET QUESTIONS DIVERSES

Une habitante souhaiterait que les antennes relais GSM (téléphonie mobile) soient retirées notamment aux abords de la rue du Docteur Plichon. Elle précise que ces installations nuiraient à la santé publique et sont de plus situées près des écoles et des habitations. Un débat s'ouvre alors

et il est rappelé que la ville n'incite pas les opérateurs téléphoniques à installer des antennes sur son territoire. Il sera demandé à M. Defrade de faire le point sur ce problème.

Cette Riveraine indique qu'elle aurait déjà fait une demande auprès de la mairie et n'aurait jamais eu de retour d'information.

Il est rappelé que les riverains faciliteraient le suivi de leurs demandes s'ils les transmettaient, aussi en copie au bureau du CQ.

Un habitant souhaiterait savoir à quel moment les lignes EDF vont être enterrées.

Il est rappelé que si l'enfouissement fait parti d'un programme à l'initiative d'EDF, ceci est gratuit pour la ville. Cependant, si la ville demande l'enfouissement dans le cadre d'un projet d'aménagement, elle devra payer cet acte. Il n'y a actuellement aucun projet sur le quartier.

CQ5/23.10.08/01 - Peut-on changer le nom de la rue Monfray en rue du Docteur Jean-Pierre Monfray ?

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée à 23h40.